



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°86 du 07 juin 2023

Direction départementale des finances publiques

Convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière entre la DDFIP du Tarn et la DDFIP de l'Hérault.



**Convention de délégation de gestion
relative au centre de gestion financière
entre la DDFIP du Tarn et la DDFIP de l'Hérault**

AVENANT N°3

Vu la convention de délégation de gestion du 3 décembre 2019 signée entre la Direction départementale des finances publiques du Tarn et la Direction départementale des finances publiques de l'Hérault et ses avenants,

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Direction départementale des finances publiques du Tarn représentée par Mme Katrin MEYER Directrice du pôle pilotage et ressources désignée sous le terme de « délégué », d'une part

ET :

Direction départementale des finances publiques de l'Hérault, représentée par Mme Anne-Marie AUDUREAU, Directrice des Métiers, désignée sous le terme de « délégalre », d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

A l'article 1^{er} de la convention du 3 décembre 2019 précitée est ajoutée la mention suivante :

« programme 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »

Fait à MONTPELLIER,

Le 05 juin 2023

Le délégué
Direction départementale des finances
publiques du Tarn

La Directrice du pôle pilotage et ressources



Katrin MEYER

Le Préfet du Tarn



François-Xavier LAUCH

Le délégué
Direction départementale des
finances publiques de l'Hérault

La Directrice des métiers



Anne-Marie AUDUREAU

Le Préfet de l'Hérault



Hugues MOUTOUH